

# 3F FUND

Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV") de droit luxembourgeois

Rapport semestriel non audité  
au 31 mars 2024

R.C.S. Luxembourg B 154 994

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus comprenant les fiches signalétiques de chacun des compartiments et sur base des informations clés pour l'investisseur ("Informations Clés"). Le prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.



# 3F FUND

## Sommaire

---

Organisation .....	4
Informations générales de la SICAV .....	5
Etat du patrimoine au 31 mars 2024.....	6
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 octobre 2023 au 31 mars 2024 .....	7
Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024.....	8
Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 mars 2024.....	11
Répartition économique du portefeuille-titres au 31 mars 2024.....	12
Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 mars 2024 .....	13
Changements intervenus dans le nombre d'actions.....	14
Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action .....	15
Notes aux états financiers au 31 mars 2024 .....	16
Informations supplémentaires au 31 mars 2024 .....	25

# 3F FUND

## Organisation

---

### **Siège Social :**

12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

### **Date de constitution :**

5 août 2010

### **Conseil d'Administration du Fonds :**

#### **Membres :**

- Jean-Noël DELBOS, Président  
Family Finance First (3F)
- Claude CHAMBRE, Administrateur indépendant
- Stéphane RADIGUET, Directeur Général Délégué  
Family Finance First (3F)

### **Banque Dépositaire et Agent Payeur :**

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.  
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

### **Agent Domiciliaire, Agent Administratif, Agent de Transfert et Teneur de Registre :**

Degroof Petercam Asset Services S.A.  
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

### **Société de Gestion :**

*En charge des fonctions de Gestion de portefeuille, Gestion des risques, Distribution et Administration centrale*

Family Finance First S.A.S  
95, rue de Prony, F-75017 Paris

*Appui à la Gestion des risques*

Degroof Petercam Asset Services S.A.  
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

### **Cabinet de Révision agréé :**

KPMG Audit S.à r.l.  
39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

# 3F FUND

## Informations générales de la SICAV

---

3F FUND ("la SICAV") est une Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV"), constituée pour une durée illimitée le 5 août 2010 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Elle est soumise à la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010") et relève de la partie I de cette dernière.

Ses statuts ont été déposés auprès du Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg où toute personne intéressée peut les consulter ou en obtenir une copie.

La valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat, ainsi que tous les avis destinés aux porteurs d'actions, sont disponibles au siège social de la SICAV.

La valeur nette d'inventaire de la SICAV, exprimée en Euros, est déterminée chaque jeudi (ci-après "Jour d'Evaluation") qui est un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, et si un tel jour n'est pas ouvrable à Luxembourg, le premier jour ouvrable suivant.

La valeur nette d'inventaire est calculée sur base des cours connus le Jour ouvrable précédant un Jour d'Evaluation, tels que ces cours sont publiés par les bourses de valeurs concernées.

En outre, une évaluation au 31 mars et au 30 septembre de chaque année sera faite pour les besoins des états financiers semi-annuel et annuel.

# 3F FUND

## Etat du patrimoine au 31 mars 2024

3F Generation		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
<b>Actif</b>		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	47.859.887,52
Avoirs en banque		3.761.962,79
Intérêts à recevoir sur compte courant		7.651,30
Intérêts à recevoir sur obligations		77.731,62
Dividendes à recevoir sur actions		10.732,63
Gains non réalisés sur changes à terme	12	11.274,02
Dépôts de garantie sur futures	13	30.497,67
<b>Total Actif</b>		<b>51.759.737,55</b>
<b>Exigible</b>		
Taxes et frais à payer	2	271.430,85
<b>Total Exigible</b>		<b>271.430,85</b>
<b>Actif net à la fin de la période</b>		<b>51.488.306,70</b>
Nombre d'actions en circulation (à la fin de la période)		
- Capitalisation		<b>186.752,543</b>
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de la période)		
- Capitalisation		<b>275,70</b>

# 3F FUND

## Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 octobre 2023 au 31 mars 2024

3F Generation		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
<b>Revenus</b>		
Dividendes sur actions	1g	61.153,56
Intérêts sur obligations	1g	50.274,33
Intérêts créditeurs		66.896,81
Autres revenus	11	2.830,86
<b>Total Revenus</b>		<b>181.155,56</b>
<b>Charges</b>		
Commission de gestion	4	431.929,33
Commission de gestion du risque	5	14.397,64
Commission de banque dépositaire	6	29.750,45
Taxe d'abonnement	8	10.070,94
Frais d'administration	7	41.684,55
Frais et commissions divers	10	24.280,86
Frais de transactions	9	12.934,76
Intérêts débiteurs		1.701,32
<b>Total Charges</b>		<b>566.749,85</b>
<b>Revenus / Pertes Net(te)s</b>		<b>-385.594,29</b>
<b>Plus ou moins-value nette réalisée</b>		
- sur investissements	1b	2.234.432,07
- sur devises		-6.122,14
- sur changes à terme		-19.569,55
- sur futures		-146.683,89
<b>Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)</b>		<b>1.676.462,20</b>
<b>Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée</b>		
- sur investissements	1e	3.958.521,10
- sur devises		-1.659,66
- sur changes à terme		29.443,53
- sur futures		-42.111,48
<b>Résultat net des opérations</b>		<b>5.620.655,69</b>
- Souscriptions		1.730.355,42
- Rachats		-3.823.611,57
<b>Variations de l'actif net</b>		<b>3.527.399,54</b>
<b>Actif net au début de la période</b>		<b>47.960.907,16</b>
<b>Actif net à la fin de la période</b>		<b>51.488.306,70</b>

Les notes et tableaux en annexe font partie intégrante de ces états financiers.

# 3F FUND

## Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

3F Generation					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé</b>					
<b>Actions Cotées ou Négociées</b>					
NESTLE SA-REG	3.900	CHF	239.641,64	382.040,82	0,74%
SIKA AG-REG	1.600	CHF	91.791,31	436.081,63	0,85%
STRAUMANN HLDG	1.600	CHF	223.892,67	236.734,69	0,46%
<b>Total FRANC SUISSE</b>			<b>555.325,62</b>	<b>1.054.857,14</b>	<b>2,05%</b>
AIRBUS GROUP	2.250	EUR	368.458,03	386.100,00	0,75%
AIR LIQUIDE	4.950	EUR	489.936,40	956.934,00	1,86%
ASM INTERNATIONAL	1.920	EUR	307.567,46	1.101.888,00	2,14%
ASML HOLDING NV	1.230	EUR	236.233,17	1.101.096,00	2,14%
BNP PARIBAS S.A.	7.500	EUR	445.447,56	485.025,00	0,94%
CAPGEMINI SE	2.400	EUR	285.230,12	515.280,00	1,00%
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	8.000	EUR	344.273,88	577.360,00	1,12%
DAIMLER TRUCK HLDG A.G. NAMEN-AKT	10.000	EUR	221.764,08	466.000,00	0,91%
DASSAULT SYSTEMES SE	9.000	EUR	243.022,17	371.025,00	0,72%
EFFAGE S.A.	2.700	EUR	231.063,84	284.715,00	0,55%
ERAMET S.A.	1.700	EUR	73.060,11	118.490,00	0,23%
ESSILOR LUXOTTICA S.A.	1.643	EUR	154.544,77	346.426,55	0,67%
FUGRO N.V.	20.000	EUR	288.742,24	450.000,00	0,87%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ S.A.	1.800	EUR	251.025,66	250.020,00	0,49%
HERMES INTERNATIONAL S.A.	220	EUR	49.806,77	525.360,00	1,02%
IMERYS	11.600	EUR	358.433,20	361.920,00	0,70%
IPSOS S.A.	3.000	EUR	84.587,65	195.900,00	0,38%
L'OREAL	900	EUR	106.416,34	395.100,00	0,77%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1.280	EUR	281.586,81	1.062.784,00	2,06%
RHEINMETALL	2.400	EUR	480.165,08	1.227.840,00	2,38%
SAFRAN S.A.	3.100	EUR	348.005,51	648.985,00	1,26%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2.600	EUR	380.402,21	544.180,00	1,06%
SES- IMAGOTAG	2.700	EUR	322.564,22	346.680,00	0,67%
SOPRA STERIA GROUP	2.150	EUR	320.686,53	482.030,00	0,94%
SPIE S.A.	17.000	EUR	296.580,25	589.220,00	1,14%
STELLANTIS N.V.	30.000	EUR	428.640,42	800.550,00	1,55%
STMICROELECTRONICS	11.000	EUR	360.978,95	444.950,00	0,86%
TELEPERFORMANCE	2.600	EUR	466.395,30	235.768,00	0,46%
THALES S.A.	4.000	EUR	437.202,10	634.400,00	1,23%
TOTAL ENERGIES SE	14.000	EUR	556.737,79	882.560,00	1,71%
TRIGANO	2.500	EUR	337.670,47	370.500,00	0,72%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	17.500	EUR	468.318,56	531.475,00	1,03%
VINCI S.A.	5.550	EUR	515.044,21	666.333,00	1,29%
<b>Total EURO</b>			<b>10.540.591,86</b>	<b>18.356.894,55</b>	<b>35,65%</b>
ADOBE SYSTEMS INC	700	USD	211.141,68	326.306,55	0,63%
ALIBABA GROUP HOLDING ADR	3.000	USD	309.856,26	198.484,36	0,39%
ALPHABET INC	3.780	USD	60.194,40	527.044,59	1,02%
AMAZON.COM INC.	4.000	USD	166.632,53	664.775,20	1,29%
APPLE INC.	3.310	USD	76.479,57	530.156,74	1,03%

Les notes et tableaux en annexe font partie intégrante de ces états financiers.

# 3F FUND

## Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

3F Generation					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
META PLATFORMS	2.000	USD	158.270,64	912.822,88	1,77%
MICROSOFT CORP.	2.800	USD	225.115,57	1.090.526,32	2,12%
NVIDIA CORP	1.100	USD	546.877,75	917.471,47	1,78%
SALESFORCE INC.	1.440	USD	240.759,96	401.078,69	0,78%
VISA INC. -A-	3.850	USD	135.673,61	992.770,20	1,93%
<b>Total DOLLAR DES ETATS-UNIS</b>			<b>2.131.001,97</b>	<b>6.561.437,00</b>	<b>12,74%</b>
<b>Total Actions Cotées ou Négociées</b>			<b>13.226.919,45</b>	<b>25.973.188,69</b>	<b>50,44%</b>
<b>Obligations</b>					
ACCOR 2,375 21-291128	800.000	EUR	732.000,00	763.092,00	1,48%
AXA FRN 03-PERPETUAL	461.000	EUR	337.490,00	414.676,42	0,81%
AXA FRN 04-PERPETUAL	115.000	EUR	116.552,50	108.005,70	0,21%
AXA FRN 04-PERPETUAL	145.000	EUR	98.962,50	130.958,20	0,25%
DAIMLER TRUCK 1,25 22-060425	800.000	EUR	764.800,00	780.984,00	1,52%
ERAMET 7,00 23-28	400.000	EUR	405.500,00	401.788,00	0,78%
FIAT CHRYSLER AUTO 3,75 16-290324	500.000	EUR	500.500,00	500.062,50	0,97%
LOREAL 3,125 23-25	500.000	EUR	498.750,00	498.182,50	0,97%
<b>Total EURO</b>			<b>3.454.555,00</b>	<b>3.597.749,32</b>	<b>6,99%</b>
<b>Total Obligations</b>			<b>3.454.555,00</b>	<b>3.597.749,32</b>	<b>6,99%</b>
<b>Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé</b>			<b>16.681.474,45</b>	<b>29.570.938,01</b>	<b>57,43%</b>
<b>Fonds d'investissements</b>					
UBS MONEY MARKET INVESTMENT -CHF-CAP-	362	CHF	410.554,52	410.149,69	0,80%
<b>Total FRANC SUISSE</b>			<b>410.554,52</b>	<b>410.149,69</b>	<b>0,80%</b>
AMUNDI CASH CORPORATE -IC- -CAP-	16	EUR	3.739.080,41	3.860.047,81	7,50%
BNP PARIBAS S.A. FUNDS EURO -CAP-	14.600	EUR	3.020.949,32	3.115.769,94	6,05%
HARVEST INVESTMENT GLOBAL CV -A- -CAP-	2.500	EUR	393.370,24	408.475,00	0,79%
KARAKORAM EURO RENDEMENT REEL IC	555	EUR	761.550,90	820.373,25	1,59%
SG MONETAIRE PLIS SI.4DEC -CAP-	172	EUR	4.086.214,34	4.216.555,58	8,19%
UBS (LUX) MONEY MARKET FUND-EUR PACC	5.015	EUR	4.128.279,31	4.220.172,65	8,20%
<b>Total EURO</b>			<b>16.129.444,52</b>	<b>16.641.394,23</b>	<b>32,32%</b>
UBS (LUX) MONEY MARKET USD -CAP-	396	USD	712.554,16	716.525,59	1,39%
<b>Total DOLLAR DES ETATS-UNIS</b>			<b>712.554,16</b>	<b>716.525,59</b>	<b>1,39%</b>
<b>Total Fonds d'investissements</b>			<b>17.252.553,20</b>	<b>17.768.069,51</b>	<b>34,51%</b>
<b>Autres valeurs mobilières</b>					
XETRA GOLD-DT BOERSE CERT 07-PERPETUAL	8.000	EUR	395.187,38	520.880,00	1,01%
<b>Total EURO</b>			<b>395.187,38</b>	<b>520.880,00</b>	<b>1,01%</b>

Les notes et tableaux en annexe font partie intégrante de ces états financiers.

# 3F FUND

## Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

3F Generation					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Total Autres valeurs mobilières			395.187,38	520.880,00	1,01%
Total du Portefeuille-Titres			34.329.215,03	47.859.887,52	92,95%

# 3F FUND

## Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

3F Generation	% DE L'ACTIF NET
FRANCE	45,81 %
LUXEMBOURG	17,23 %
ÉTATS-UNIS	12,36 %
PAYS-BAS	10,81 %
ALLEMAGNE	4,30 %
SUISSE	2,05 %
ILES CAYMAN	0,39 %
<b>Total du Portefeuille-Titres</b>	<b>92,95 %</b>

*Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse géographique qui a orienté la sélection d'actifs.*

# 3F FUND

## Répartition économique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

3F Generation	% DE L'ACTIF NET
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	34,53 %
IT & INTERNET	10,66 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	6,92 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	3,90 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	3,67 %
TEXTILE & HABILLEMENT	3,08 %
PETROLE & DERIVES	3,07 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	2,87 %
TELECOMMUNICATIONS	2,75 %
PRODUITS CHIMIQUES	2,71 %
LOISIRS & TOURISME	2,20 %
AERONAUTIQUE & DEFENSE	1,98 %
SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS	1,93 %
VEHICULES ROUTIERS	1,88 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	1,55 %
COMPAGNIES D'ASSURANCE	1,27 %
DIVERS	1,14 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	1,06 %
SOURCES D'ENERGIE	1,03 %
METAUX & PIERRES PRECIEUSES	1,01 %
METAUX NON-FERREUX	1,01 %
BANQUES	0,94 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,74 %
SERVICES DIVERS	0,67 %
DIFFUSION & EDITION	0,38 %
<b>Total du Portefeuille-Titres</b>	<b>92,95 %</b>

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

# 3F FUND

## Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 mars 2024

---

<b>3F Generation</b>	<b>% DE L'ACTIF NET</b>
EURO	75,96 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	14,14 %
FRANC SUISSE	2,85 %
<b>Total du Portefeuille-Titres</b>	<b>92,95 %</b>

*Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse par devises qui a orienté la sélection d'actifs.*

# 3F FUND

## Changements intervenus dans le nombre d'actions

### 3F Generation

Actions en circulation au début de la période	- Capitalisation	195.030,079
Actions émises au cours de la période	- Capitalisation	6.790,783
Actions remboursées au cours de la période	- Capitalisation	15.068,319
Actions en circulation à la fin de la période	- Capitalisation	186.752,543

# 3F FUND

## Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

---

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
3F Generation (EUR)	30.09.2021	52.017.982,00	- Capitalisation	198.716,104	261,77	EUR
	30.09.2022	46.213.989,71	- Capitalisation	206.094,955	224,24	EUR
	30.09.2023	47.960.907,16	- Capitalisation	195.030,079	245,92	EUR
	31.03.2024	51.488.306,70	- Capitalisation	186.752,543	275,70	EUR

# 3F FUND

## Notes aux états financiers au 31 mars 2024

---

### NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### a) Evaluation du portefeuille-titres et des instruments dérivés

Les états financiers de la SICAV sont établis selon le principe de continuité d'exploitation et conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif. La valeur nette au 31 mars 2024 a été calculée pour les besoins de ces états financiers.

Les actions ou parts des organismes de placement collectif sont évaluées sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire officielle disponible au 31 mars 2024.

L'évaluation des valeurs mobilières cotées ou négociées sur un marché réglementé est basée sur le dernier cours de clôture connu du marché principal de ces valeurs au 31 mars 2024.

Les valeurs mobilières non cotées ou non négociables sur un Marché Réglementé sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

La valeur de liquidation des contrats à terme et des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés équivaut à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des Marchés Réglementés est basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats à terme ou ces contrats d'options sont négociés par la SICAV ; pour autant que si un contrat à terme ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui sert à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat est déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable.

La valeur de marché des contrats de change à terme est basée sur le taux de change à terme de la devise sous-jacente le jour de l'évaluation

La valeur des instruments dérivés (futures et options) qui sont négociés ou cotés à une bourse de valeurs ou un marché organisé est déterminée suivant leur dernier cours de liquidation connu au 31 mars 2024 sur la bourse de valeurs ou le marché organisé sur lequel sont traités les dits instruments, étant entendu que si l'un des sus-dits instruments dérivés ne peut être liquidé au jour pris en compte pour déterminer les valeurs applicables, la valeur de cet instrument dérivé ou de ces instruments dérivés sera déterminée de façon prudente et raisonnable par le Conseil d'Administration.

#### b) Plus ou moins-values nettes réalisées sur investissements

Les plus ou moins-values nettes réalisées sur ventes de titres sont calculées sur base du coût moyen des titres vendus.

Le montant des plus ou moins-values nettes réalisées imputable à la variation des cours de change est enregistré dans le compte de "Plus ou moins-value nette réalisée sur devises" lors de l'opération de vente.

# 3F FUND

## Notes aux états financiers au 31 mars 2024

---

### c) Conversion des devises étrangères

La comptabilité de la SICAV est tenue en Euros. Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur boursière des titres en portefeuille en d'autres devises que l'Euro sont convertis en Euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les revenus et frais en devises autres que l'Euro sont convertis en Euros aux cours de change en vigueur à la date de paiement.

### d) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Pour les titres libellés en devises autres que la devise de la SICAV, le coût d'acquisition est calculé sur base du cours de change en vigueur au jour de l'achat.

### e) Variation des plus ou moins-values nettes non réalisées

La variation de la plus ou moins-value non réalisée à la fin de l'exercice figure également dans le résultat des opérations.

### f) Variation du portefeuille-titres

Le tableau des variations du portefeuille-titres est disponible sans frais au siège de la SICAV.

### g) Revenus, dépenses et provisions y relatives

Les intérêts sont provisionnés chaque jour et les dividendes sont enregistrés à l' "ex-date". Les intérêts et revenus sont comptabilisés nets des précomptes mobiliers non recouvrables.

### h) Etats financiers combinés

Les comptes de la SICAV sont exprimés en EURO. Etant donné que la SICAV a un unique compartiment actif au 31 mars 2024, et que la devise du compartiment est également l'EURO, les comptes de la SICAV sont donc identiques à ceux de l'unique compartiment.

## NOTE 2 - TAXES ET FRAIS À PAYER

Commission de gestion	221.076,21	EUR
Commission de gestion du risque	7.369,22	EUR
Commission de banque dépositaire	15.002,03	EUR
Taxe d'abonnement	5.211,52	EUR
Frais et commissions divers	22.771,87	EUR
<b>Total</b>	<b>271.430,85</b>	<b>EUR</b>

# 3F FUND

## Notes aux états financiers au 31 mars 2024

---

### NOTE 3 - COMMISSIONS SUR SOUSCRIPTIONS

Après la période initiale de souscription, les actions sont émises à un prix correspondant à la valeur de l'actif net par action du compartiment concerné, le cas échéant de la classe d'actions concernée au sein du compartiment concerné correspondant à un Jour d'Évaluation, majoré d'un droit d'entrée de 3% maximum au profit des intermédiaires agréés.

Aucune commission de souscription n'a été prélevée au cours de la période clos au 31 mars 2024.

### NOTE 4 - COMMISSIONS DE GESTION ET DE PERFORMANCE

#### Commissions de la Société de Gestion

En rémunération de ses prestations, la Société de Gestion perçoit de la SICAV, une commission annuelle de 1,80% p.a.. Cette commission est payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens du compartiment 3F Generation au cours du trimestre sous revue.

#### Commissions de performance

En outre, à compter du premier octobre 2021, la Société de Gestion est en droit de percevoir, sur les actifs nets de la Classe d'actions concernée du Compartiment concerné, une commission de performance (la « Commission de performance ») calculée en comparant la performance de la Valeur Nette d'Inventaire par action (la « VNI ») à celle de l'Indice de référence (tel que défini ci-dessous) sur la même période de temps.

La période de référence de la performance (« Période de Référence de la Performance » ou « PRP ») est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et dure 5 ans, et ce, de manière glissante. À la fin de cette période, le mécanisme de compensation de la sous-performance passée (ou de la performance négative) peut être réinitialisé.

La Commission de performance est calculée et comptabilisée pour chaque Classe d'actions au sein d'un Compartiment, chaque Jour d'évaluation, selon la méthodologie décrite ci-dessous.

Le taux de Commission de performance applicable est fixé à 10% pour toutes les classes et l'indice de référence utilisé pour calculer la Commission de performance est l'Ester (€STR) + 2% (l'« Indice de référence »).

Le Compartiment étant totalement flexible, et l'allocation d'actifs pouvant changer en fonction de l'évolution des marchés, aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du Compartiment. Cependant, l'ESTER 3F FUND peut être utilisé en tant qu'indicateur de référence a posteriori de la performance. L'indice ESTER (€STR) correspond à la moyenne des taux au jour le jour sur le marché interbancaire en EUR.

La Commission de performance est mesurée sur une période de calcul (ci-après la « Période de calcul ») correspondant à un exercice du Fonds.

Pour chaque Période de calcul et aux fins de calcul de la Commission de performance, chaque année commence le dernier Jour ouvrable de chaque exercice du Fonds et se termine le dernier Jour ouvrable de l'exercice du Fonds suivant. Pour toute Classe d'Action lancée au cours d'une Période de calcul, la première Période de calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier Jour Ouvrable de l'exercice du Fonds suivant.

# 3F FUND

## Notes aux états financiers au 31 mars 2024

---

En cas de sous-performance, la Période de calcul dure au maximum 5 exercices appliqués de manière glissante.

Ce n'est qu'à l'issue d'une PRP de cinq années globalement en sous-performance que les pertes peuvent être partiellement compensées, sur une base annuelle glissante, par l'annulation de la première année de performance de la PRP en cours pour la Classe. Au sein de la PRP en question, les pertes de la première année peuvent être compensées par les gains réalisés au cours de l'année suivante dans cette PRP.

Par exemple, si la dernière cristallisation des commissions de performance a eu lieu le 30/09/2021, la PRP commence le 30/09/2021 et se terminera le 30/09/2026. Le 01/10/2027, les pertes non compensées pendant la première année de la PRP précédente (c'est-à-dire entre le 30/09/2021 et le 30/09/2022) ne seront plus prises en compte, et une nouvelle PRP commencera le 30/09/2022 et se terminera le 30/09/2027.

Lorsqu'une Commission de performance est cristallisée à la fin d'une Période de calcul, une nouvelle PRP commence. Si une Commission de performance est cristallisée le 30/09/2026, une nouvelle PRP commencera le 30/09/2026 et se terminera le 30/09/2031.

Chaque fois qu'une Période de calcul commence, la VNI et l'Indice de référence à prendre en compte pour le calcul de la Performance relative à cette Période de calcul sont basés sur la VNI et l'Indice de référence du dernier Jour ouvrable de l'exercice du Fonds précédent.

La première année de la Période de calcul commencera :

- le dernier Jour ouvrable de l'exercice du Fonds ; ou
- à la date de lancement de chaque Classe d'actions lancée après le dernier Jour ouvrable de l'exercice du Fonds.

La Commission de performance est calculée sur la base de la surperformance de la VNI par rapport à l'Indice de référence. Elle est calculée après déduction de toutes les dépenses et de tous les frais (à l'exclusion de toute Commission de performance accumulée mais non encore payée) et y compris les souscriptions (sous réserve de ce qui suit), les rachats et les distributions de dividendes pendant la Période de calcul concernée.

La Commission de performance est accumulée et calculée lors de chaque Jour d'évaluation. Sauf indication contraire ci-dessus et sous réserve des dispositions du paragraphe ci-dessous, la Commission de performance accumulée est payable annuellement à terme échu à la fin de la Période de calcul.

La surperformance de la VNI par rapport à l'Indice de référence est déterminée par la différence entre la performance de la VNI concernée et celle de l'Indice de référence sur la même période. La performance de la VNI est la variation de la VNI entre le Jour d'évaluation concerné et la VNI à la fin de la Période de calcul précédente (qui sera minorée des dividendes versés aux actionnaires). La performance de l'Indice de référence est la variation de l'Indice de référence sur la même période que la Période de calcul de la performance de la VNI.

La Société de Gestion percevra la Commission de performance à la fin de la Période de calcul pour autant que la performance de la VNI de la Classe d'actions concernée soit supérieure à celle de l'Indice de référence. La fréquence de cristallisation est annuelle et survient le dernier Jour ouvrable de l'exercice du Fonds.

# 3F FUND

## Notes aux états financiers au 31 mars 2024

---

Pour éviter toute ambiguïté, la Société de Gestion pourra percevoir une Commission de performance même en cas de performance négative d'une Classe d'actions particulière pendant la Période de calcul pour autant que la performance de cette Classe d'actions soit supérieure à celle de l'Indice de référence pendant la Période de calcul.

En cas de souscription, le calcul de la Commission de performance est ajusté afin d'éviter que cette souscription n'ait une incidence sur le montant accumulé de la Commission de performance. Pour effectuer cet ajustement, la performance de la VNI par rapport à l'Indice de référence le Jour d'évaluation applicable à la date de souscription n'est pas prise en compte dans le calcul de la Commission de performance.

Le montant de cet ajustement est basé sur le produit du nombre d'actions souscrites avec la différence entre :

- la VNI du dernier Jour ouvrable de la Période de calcul précédente ajustée de la performance de l'Indice de référence sur la même période, et
- la VNI du Jour d'évaluation applicable à la souscription.

Ce montant d'ajustement cumulé est utilisé dans le calcul de la Commission de performance jusqu'à la fin de la période concernée et ajusté en cas de rachats ultérieurs pendant la période.

L'Indice de référence de la Commission de performance sera calculé dans la devise de la Classe d'actions pour toutes les Classes d'actions (quelle que soit la devise dans laquelle la Classe d'actions concernée est libellée, et que la Classe d'actions concernée soit couverte ou non).

Si un Actionnaire rachète des Actions avant la fin d'une période de Commission de performance, toute Commission de performance accumulée mais non encore payée relative à ces Actions rachetées sera définitivement accumulée et payée à la Société de Gestion après la fin de la période de la Commission de performance.

En cas de changement de l'Indice de référence de la Commission de performance à tout moment au cours d'une Période de calcul, ce changement sera reflété et pris en compte dans le calcul de la Commission de performance en assurant une continuité dans le calcul en liant la performance précédente entre l'Indice de référence et celle du nouvel Indice de référence.

### Changements substantiels et cessation d'un Indice de référence

Si l'Indice de référence de la Commission de performance est modifié de manière substantielle ou cesse d'être fourni, la Société de gestion prendra les mesures appropriées dans le respect de sa procédure établie conformément au RÈGLEMENT (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement. Tout nouvel Indice de référence choisi pour remplacer l'Indice de référence existant qui n'est plus fourni ou qui a subi des modifications substantielles devra être une alternative appropriée.

Si une Classe d'actions est clôturée avant la fin d'une Période de calcul (par exemple en cas de rachat total, de fusion, de liquidation, de transfert), la Commission de performance relative à cette Période de calcul sera calculée et, le cas échéant, payée à cette date de clôture comme si celle-ci marquait la fin de la Période de calcul concernée.

# 3F FUND

## Notes aux états financiers au 31 mars 2024

Si un Contrat de de délégation de gestion conclu avec un Gestionnaire en investissements ayant droit à une Commission de Performance venait à être résilié avant la fin d'une Période de Calcul, la Commission de performance relative à cette Période de Calcul sera calculée et, le cas échéant, payée à cette date de résiliation comme si celle-ci marquait la fin de la Période de Calcul concernée.

Exemple (basé sur un taux de commission de performance de 10%), avec une VNI à 100 au début de l'année 1 :

Année	VNI	Performance de la VNI	Performance annuelle de l'Indice de référence	Performance nette (VNI vs Indice de référence)	Sous-performance à compenser en Année (An) + 1	Commission de Performance (CP)	Paiement de CP en fin d'année	Annulation de la Sousperformance
1	116,0	16,0%	-4,0%	20,0	0,0	2,0	OUI	NON
2	104,4	-10,0%	10,0%	-20,0	-20,0	0,0	NON	NON
3	115,5	10,6%	1,0%	9,6	-10,4	0,0	NON	OUI – partielle (les performances nettes de l'An 3 compensent une partie des pertes accumulées en An 2).
4	120,0	3,9%	-5,0%	8,9	-1,5	0,0	NON	OUI – partielle (les performances nettes de l'An 4 compensent une partie des pertes accumulées en An 3).
5	108,0	-10%	-20,0%	10	0,0	0,85	OUI	OUI – partielle (les performances nettes de l'An 5 compensent une partie des pertes accumulées en An 4).
6	108	0,0%	10,0%	-10,0	-10,0	0,0	NON	NON
7	116	7,4%	15%	-7,6	-17,6	0,0	NON	NON - à partir de l'An 7, les pertes de l'An 2 ne doivent plus être compensées. A partir de maintenant, seules les pertes accumulées à partir de l'An 3 doivent être compensées.
8	130	12,1%	5,0%	7,1	-10,5	0,0	NON	NON
9	125	3,8%	-10,0%	13,8	0	0,38	OUI	OUI

### NOTE 5 - COMMISSION DE GESTION DU RISQUE

En rémunération de ses prestations, le Gestionnaire des Risques perçoit, de la Société de Gestion, à charge du compartiment 3F Generation, une commission annuelle de 0,06% p.a. avec un minimum de EUR 10.000,- par an. Cette commission est payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens du compartiment 3F Generation au cours du trimestre sous revue.

### NOTE 6 - COMMISSIONS DE BANQUE DÉPOSITAIRE ET D'AGENT PAYEUR

En rémunération de ses prestations, la Banque Dépositaire recevra de la SICAV une commission annuelle, au tarif dégressif par tranche d'actifs nets moyens pour le compartiment 3F Generation de

- 0,15% sur la tranche d'actifs nets moyens comprise entre EUR 0 et EUR 10 millions ;
  - 0,13% sur la tranche d'actifs nets moyens comprise entre EUR 10 et EUR 20 millions ;
  - 0,11% sur les actifs nets moyens supérieurs à EUR 20 millions ;
- avec un minimum de EUR 10.000,- p.a. pour le compartiment.

Cette commission est payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens du compartiment 3F Generation au cours du trimestre sous revue.

# 3F FUND

## Notes aux états financiers au 31 mars 2024

---

### NOTE 7 - FRAIS D'ADMINISTRATION

En rémunération de ses fonctions d'Agent Domiciliataire, d'Agent Administratif, d'Agent de Transfert et de Teneur de Registre de la SICAV, Degroof Petercam Asset Services S.A. recevra, de la Société de Gestion, à charge de la SICAV, les commissions annuelles suivantes :

#### Agent Domiciliataire

Un montant forfaitaire de EUR 7.500,- par an pour la SICAV dans son ensemble, payable annuellement et anticipativement.

#### Agent Administratif

Une commission annuelle de 0,10% par an des actifs nets moyens du compartiment 3F Generation, payable trimestriellement, avec un minimum de EUR 20.000,- par an.

#### Agent de Transfert et Teneur de Registre

Un montant forfaitaire de EUR 30,- par transaction (souscription / rachat / conversion d'Actions) et un montant forfaitaire de EUR 2.500,- par an pour le compartiment 3F Generation, payables trimestriellement.

### NOTE 8 - TAXE D'ABONNEMENT

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est soumise à Luxembourg à la taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05%, payable trimestriellement et calculée sur l'actif net de la SICAV à chaque fin de trimestre.

La taxe d'abonnement n'est pas due sur les quotités d'avoirs investis en OPC déjà soumis à l'application de cette taxe.

### NOTE 9 - FRAIS DE TRANSACTIONS

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, un fonds supportera des coûts de transaction liés à l'activité de négociation de son portefeuille. Le tableau ci-dessous présente les coûts de transaction séparément identifiables encourus par chaque compartiment pour l'exercice clos. Ils comprennent les frais de commission, les frais de règlement et les frais de courtage. Tous les coûts de transaction ne sont pas identifiables séparément. Pour les investissements à revenu fixe, les contrats de change à terme et les autres contrats dérivés, les coûts de transaction sont inclus dans le prix d'achat et de vente de l'investissement. Bien qu'ils ne soient pas identifiables séparément, ces coûts de transaction sont pris en compte dans la performance de chaque compartiment. Les coûts liés à l'impact du marché ne sont pas identifiables séparément et ne figurent donc pas non plus dans le tableau ci-dessous.

Compartiment	Devise	Frais de transactions
3F Generation	EUR	12.934,76

### NOTE 10 - FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS

Les frais et commissions divers reprennent principalement les frais d'audit, les frais de publications, de traductions, de rémunérations d'administrateurs, de commissions bancaires, d'élaborations de rapports à la CSSF (SAQ), etc...

# 3F FUND

## Notes aux états financiers au 31 mars 2024

### NOTE 11 - AUTRES REVENUS

Les autres revenus reprennent principalement les rétrocessions de commissions de gestion appliquées par les fonds cibles dans lesquels le compartiment investit.

### NOTE 12 - CHANGES À TERME

Tous les contrats de change à terme détaillés ci-dessous ont été conclus avec Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A..

3F Generation :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
08/04/2024	EUR	500.000,00	USD	529.050,00	11.274,02	489.861,11
				<b>Total</b>	<b>11.274,02</b>	<b>489.861,11</b>

Au titre de ces contrats dérivés OTC, il n'y a pas de collatéral maintenu auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A..

### NOTE 13 - FUTURES

Au 31 mars 2024, les contrats futures suivants sont déposées chez Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.:

3F Generation :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
USD	-2	NASDAQ 100 E-MINI FU	2.957,35	676.099,63
		<b>Total</b>	<b>2.957,35</b>	<b>676.099,63</b>

Au titre de ces contrats futures, le compartiment 3F Generation est tenu de maintenir un dépôt de garantie de EUR 30.497,67 auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A..

### NOTE 14 - EVÈNEMENTS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

#### Perspectives sur le conflit russo-ukrainien :

La guerre lancée en février 2022 par la Russie sur l'Ukraine continue sans perspective de résolution rapide. Les deux nations en conflit sont contraintes de chercher du soutien militaire dans d'autres pays, ce qui constitue un risque géopolitique accru avec la création de blocs entre ceux qui soutiennent l'agresseur ou l'agressé. Un embrasement du conflit ne peut non plus être exclu.

Les investisseurs doivent continuer à tenir compte des conséquences économiques négatives d'un enlèvement de cette guerre lorsqu'ils font des choix d'investissement.

# 3F FUND

## Notes aux états financiers au 31 mars 2024

---

Les prix énergétiques ont certes diminué par rapport au début du conflit mais l'économie européenne reste fragile à cause de sa trop grande dépendance au gaz et au pétrole. De nouvelles hausses des prix des matières premières ne peuvent donc être exclues avec le risque de peser de nouveau sur l'inflation et les taux d'intérêt en conséquence.

Les banques centrales ont fortement relevé les taux d'intérêt en 2023 pour combattre le risque inflationniste. Si le resserrement monétaire est pratiquement terminé, les investisseurs doivent continuer à évaluer le risque que les taux ne soient pas réduits aussi rapidement qu'espéré par les marchés si une résurgence de l'inflation survenait. Cette possibilité constituerait clairement un risque pour les marchés financiers dans leur ensemble.

La Russie s'est isolée des économies occidentales. Les effets négatifs des sanctions économiques sur la Russie ne se font pas sentir comme espéré par les économies occidentales. En effet, les exportations de pétrole russes se sont réorientées vers la Chine ou l'Inde qui en profitent pour se fournir en pétrole à prix réduit.

Il est pratiquement impossible que la Russie retrouve la position qui était la sienne dans les indices d'actions ou dans les indices obligataires dans l'année qui vient. Cette guerre laissera des traces pour une longue période mais il reste impossible de prévoir un scénario à court ou moyen terme. L'investisseur averti tiendra compte de l'ensemble de ces incertitudes pour considérer ses investissements.

# 3F FUND

## Informations supplémentaires au 31 mars 2024

---

### Détermination du risque global

La SICAV devra veiller à ce que son exposition globale sur instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille.

L'exposition globale est une mesure conçue pour limiter l'effet de levier généré au niveau de chaque compartiment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale de chaque compartiment de la SICAV sera celle des engagements. La méthode des engagements consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes. Le niveau de levier maximal en instruments financiers dérivés en suivant la méthodologie des engagements sera de 100%.

### Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

A la date des états financiers, la SICAV n'est pas concernée par les exigences de publications SFTR. Aucune opération correspondante n'a été réalisée au cours de l'exercice de référence des états financiers.

### Déclaration obligatoire conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

La SICAV ne fait pas la promotion de facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Il ne se fixe par ailleurs pas d'objectif d'investissement durable. La SICAV est donc catégorisée « article 6 » du règlement européen dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR).